

DEMANDE ANNUELLE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

IMPRIME DE
DEMANDE

Références :

- Décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale.
- Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la F.P.T.
- Circulaire ministérielle du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans le F.P.T.
- Circulaire de la Préfecture du Cantal en date du 19 juillet 2010
- Décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 (JO du 29.12.2018) – Effet au 30 décembre 2018.
- Décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire

Délibération en date du (*) déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités de son utilisation par les agents de la collectivité

**A TRANSMETTRE AU PLUS TARD LE (*)
DE CHAQUE ANNEE AU SERVICE GESTIONNAIRE**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Service :

Statut : titulaire non-titulaire

Grade (ou emploi) :

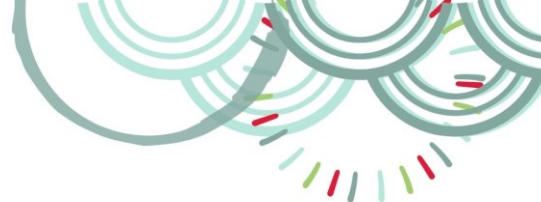
Quotité de travail : Temps complet Temps partiel Temps non complet

Si vous êtes à temps partiel, précisez la quotité :%

Date d'ouverture du compte épargne temps :

Demande le versement sur mon compte épargne-temps de jour(s) (dans la limite de 60 jours), au titre de l'année
..... dont :

-jour(s) de congé(s) annuel(s)
- jour(s) de R.T.T.
-jour(s) de repos compensateurs



Fait à le
Signature de l'agent

(* Date retenue par la délibération qui détermine les modalités de fonctionnement du CET dans la collectivité



Décision de l'autorité administrative : OUI NON

Soit un solde CET à la date du de :
- jours de congés épargnés: jours
- RTT épargnés: jours
- récupérations épargnées : jours
Total : jours

Fait à le,

Nom, Prénom, Qualité,
Signature de l'autorité territoriale,

